



Belvaux/Sanem, le 12 février 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 04 février 2025, réf N° **3/23/0187**, la société

LE FONDS BELVAL

a eu l'autorisation relative à **l'exploitation d'un chantier d'excavation autre que la roche et de terres polluées – Section C de Belvaux – Commune : Sanem.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **12 février 2025 au 24 mars 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz